



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.

Tél.

03 22 82 39 70

Fax.

03 22 82 37 54

Mél.

ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens, le 22 septembre 2014

Monsieur Ludovic LEGRY
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
de mathématiques
Réfèrent Informatique et Sciences du Numérique

à

Mesdames et Messieurs les enseignants en charge
de la spécialité ISN

S/c du chef d'établissement

Chers collègues,

Dans le cadre de la loi de refondation de l'École, Monsieur le Recteur a défini un nouveau projet académique pour la période 2014-2017. Ce projet s'appuie sur les réussites de l'académie, notamment la réduction des taux de redoublement, la progression régulière des taux de réussite aux examens et la diminution du décrochage scolaire. Ce projet définit l'ambition académique de fluidité des parcours et de réussite pour tous. Il s'agit également d'un outil à destination de l'ensemble des acteurs du système éducatif. Vous êtes invités à participer à son enrichissement à partir des réflexions qui seront menées au sein de vos établissements. Celles-ci alimenteront l'espace collaboratif mis en ligne à cet effet (www.ac-amiens.fr/projet-academique).

C'est votre travail auprès des élèves et au sein des établissements qui contribuera à la réussite du projet académique. Le collège des IA-IPR de l'Académie d'Amiens, dans sa pluralité disciplinaire, est présent pour vous accompagner dans vos missions. Lors de nos rencontres, nous nous appuierons sur le référentiel commun de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (paru au JO du 18 juillet 2013).

Pour cette nouvelle année scolaire je sais pouvoir de nouveau compter sur votre motivation et votre implication pour faire de l'Informatique et des Sciences du Numérique un enseignement concret, constructif et enrichissant en lien avec les préoccupations de nos élèves et les besoins de notre société. Nous y travaillerons conjointement dans la continuité de ce que nous avons pu déjà mettre en place.

1° Au niveau des enseignements

Comme précisé sur Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid59678/presentation.html> : il est primordial qu'au sein de la société numérique en voie de formation aujourd'hui les filles et les garçons trouvent la même place.

Les contenus de l'enseignement de spécialité « ISN » sont suffisamment riches pour permettre à tout élève d'en tirer un profit quelle que soit son orientation future ; il prépare notamment à l'enseignement supérieur par le développement de plusieurs compétences telles que :

- maîtriser les outils et systèmes numériques ;
- mener un travail collaboratif ;
- conduire un projet en équipe ;
- présenter et justifier une démarche face à un jury.

Pour les élèves qui souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur tout en restant dans le domaine de l'informatique et des sciences du numérique, un large choix est proposé dans chaque académie :

- IUT d'informatique et de sciences et technologies de l'information et de la décision,
- Licences d'informatique, mathématiques et informatique,
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles,
- Écoles d'ingénieurs sur concours ou après préparation intégrée.

Vous vous appuyerez pour ce faire sur les programmes, documents ressources et mutualisations qui vous sont proposés sur ces sites institutionnels.

Vous retrouverez pour rappel à l'adresse :

<http://isn.ac-amiens.fr/>

les renseignements concernant notre discipline et les liens vers les autres académies et vers les sites institutionnels (Inspection Générale, Eduscol, etc.)

Vous pouvez me proposer, si vous le souhaitez, des articles en vue d'une publication ultérieure sur cet espace dont le webmestre est Cyprien Accard.

2° Formations au Plan académique de formation

Un dispositif de formation est cette année encore proposé au PAF et permettra notamment à de nouveaux collègues de vous rejoindre en préparant l'habilitation d'ici la fin de l'année civile en cours.

Une formation à public désigné nous permettra par ailleurs de travailler ensemble à la constitution de ressources sur la thématique de l'évaluation de projets dans la discipline (évaluation en cours d'année, évaluation en vue de l'obtention du baccalauréat). Nous prolongerons ainsi le lien que nous pouvons développer avec les dispositifs déjà engagés vis-à-vis de la conduite de projets par nos collègues de STI.

Je vous invite pour plus de précisions à consulter l'ensemble des offres proposées au Plan académique de formation ou encore à me contacter.

3° Habilitations et dynamique de la discipline

Vous êtes par ailleurs, depuis votre autorisation à enseigner cette spécialité, inscrit à la liste de diffusion en ISN qui vous permet de communiquer relativement à tout sujet qui pourrait vous interroger dans le domaine. Je vous invite en conséquence à faire vivre cette liste au fur et à mesure de l'avancement de vos réflexions. Le modérateur en est Christophe Barès.

Au 1er septembre de cette année scolaire 34 collègues sont désormais habilités à l'enseignement de l'ISN au sein de notre académie conformément aux dispositions de la note de service 2011-178 du 30 septembre 2011, modifiée par le rectificatif du 16 novembre 2011 ; de nouveaux collègues ont préparé cette année encore l'habilitation à l'enseignement de cette nouvelle spécialité avec toute la charge de travail que ceci présuppose. Ils viennent ainsi rejoindre l'équipe des enseignants susceptibles d'enseigner à cet effet.

Je tiens à vous assurer de tout mon soutien cette année encore pour que la mise en place de la spécialité ISN en classe de terminale S puisse se faire dans les meilleures conditions qui soient. Des inspections seront menées par mes collègues de Sciences Physiques et Chimiques, de Sciences et Techniques Industrielles, de Mathématiques et moi-même au sein de vos classes. Nous y échangerons notamment avec vous sur les pratiques développées, sur la didactique de la discipline et sur l'évaluation.

Monsieur Laurent Chéno est l'Inspecteur Général en charge de cette spécialité.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations et je vous souhaite une excellente année scolaire durant laquelle vous pourrez compter sur moi pour vous accompagner dans votre engagement.

Ludovic LEGRY

